

COMPTE RENDU

de la réunion ordinaire du Conseil Municipal

du vendredi 21/07/2023 à 20h30

Salle du Conseil Municipal

Etaient présents : Mesdames Michèle PARENT et Marie-José GARNIER, Messieurs Jean-François ESTACHY, Philippe WOURM, Jean-Luc BOUDOUARD, Jonathan BONNEFONT, et David SABATER.

Monsieur Eric DELAMARE absent excusé, pouvoir donné à Monsieur Jonathan BONNEFONT.

Monsieur Joël ROBERT absent excusé, pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc BOUDOUARD.

Monsieur Ludovic DISDIER absent excusé.

Séance ouverte à 20h38.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Philippe WOURM.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 26/05/2023 -

Pas de remarque. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT SYME05 –

Monsieur le Maire donne lecture de la notification de la délibération du comité syndicale du Syme05 - Territoire d'énergie modifiant les statuts du syndicat en raison de l'élargissement de ses compétences aux réseaux de chaleur et à l'éclairage public. Ces compétences viennent compléter son rôle d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie électrique et des infrastructures de rechargement pour les véhicules électriques ainsi que l'accompagnement des communes en matière de transition énergétique.

Approuvé à l'unanimité.

TARIF CANTINE –

L'Auberge du Château, qui assure la restauration de la cantine scolaire, informe la commune que le coût des repas qui s'élevait à 5,70 € par enfant augmentera à hauteur de 6,00 €.

La charge sera répartie de la manière suivante : 33% à charge de la mairie soit 1,98 € – 4,02 € à la charge des familles.

Approuvé à l'unanimité.

CONTRAT MAINTENANCE EXTINCTEURS –

Les 20 extincteurs présents sur la commune font l'objet d'un contrat de maintenance préventive des installations de protection incendie avec la société ADI. Les frais s'élèvent à 198,00 € par an.

Approuvé à l'unanimité.

ATTRIBUTION LOGEMENT –

Le logement 164 Rue des Ecrins est vacant à compter du 30/09/2023. Le Conseil municipal l'attribue à M et Mme Maucoronel.

Approuvé à la majorité.

APPEL COTISATION SPA 2023 –

La municipalité a passé une convention avec le refuge SPA de VEYNES en 2022 pour le traitement des problèmes de chiens errants. Le montant de la prestation fourrière augmente de 0,02 centimes et passe donc à 0,85 € par habitant, soit un total s'élevant à 287,30 €.

Approuvé à la majorité.

CONVENTION DE VENTE ET D'ACHAT D'EAU –

La commune de VALSERRES a transféré la compétence Eau à l'intercommunalité. Or c'est la commune de SAINT-ETIENNE LE LAUS qui fournit l'eau au hameau des Hugues. Il faut donc passer une convention avec la CCSPVA pour définir les conditions de participation financières au bénéfice de la commune. Cette convention précise également les conditions de fournitures et les obligations de sécurité. Sous réserve d'éventuelles modifications techniques, le Conseil municipal approuve cette convention à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- L'école exprime une demande pour l'installation de la suite bureautique du pack Office 365 (version 2020) sur les ordinateurs de l'établissement.
Le Conseil municipal donne son accord.
- Des orages ont dégradé différents chemins communaux. Des mesures de réfections sont envisagées pour éviter une détérioration plus importante.
Accord du Conseil municipal.

Séance levée à 22h50.

Fait à St-Etienne le Laus, le 17/08/2023

Le Secrétaire de séance
Philippe WOURM



Le Maire
Jean-François ESTACHY

